

Le Conseil Municipal est convoqué le Mercredi 12 Avril à 18h45 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1) **Approbation du Conseil Municipal du 21 Mars 2023**
- 2) **Finances budget principal**
Fixation des taux d'imposition 2023
Vote du budget primitif 2023
Vote de la subvention de fonctionnement versée au CCAS
- 3) **Finances budget Eau et Assainissement**
Vote du budget primitif Eau-Assainissement 2023
- 4) **Affaires communales**
Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2022
Ventilation d'une subvention exceptionnelle : ASL Lotissement La Rouchère
- 5) **Sujets divers**
Salon du bien-être
Château
Extinction éclairage public

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du 12 Avril 2023 sera filmée et retransmise sur la chaîne TV de la commune.

Fait à CREISSAN, le 6/04/2023



Le Maire,



Laurent BRUNET